L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 23 JUILLET 1879.

LA CONVENTION.

Séance de Mardi, 22 juillet.

La séance est ouverte à neuf heures. Soixante-huit délégués sont présents. M. Wiltz occupe le fauteuil.

—Le secrétaire lit, pour la troisième fois, l'ordonnance qui a trait aux corporations et aux droits de corporation.

M. Forman demande un vote distinct sur l'article 14:

Aucune fonctions d'Etat ne devront être maintenues ni créées dans une paroisse, ville ou municipalité quelconque pour inspecter, mesurer ou peser une marchandise, une manufacture ou chose quelconque, ou inspecter les poids et les mesures, mais une paroisse, une ville ou une municipalité, lorsqu'une loi générale l'y autorisera, pourra nommer ces fonctionnaires.

Le délégué d'Orléans doute qu'il soit sage d'enlever la question du domaine de la Législature pour le laisser aux paroisses ou aux municipalités.

M. Breaux fait lire un mémoire des principaux marchands de produits de l'Ouest—mémoire qui exprime l'opinion que l'adoption de l'article aurait des conséquences désastreuses pour le commerce de la Nlle Orléans. Si—disent les auteurs du document—l'assemblée craint d'augmenter le nombre d'emplois que le gouverneur a le pouvoir de donner, pourquoi ne pas confier la désignation des fonctionnaires à la Chambre de Commerce qui protégerait les intérêts des négociants? L'inspection ne coûte rien à l'Etat, sur c'est le vendeur qui paie les frais.

L'article est effacé par un vote de 89 contre 7.

—M. Caffrey demande à la Convention de revenir sur le vote par lequel l'article 13 a été adopté. Sa motion est rejetée par un vote de 52 contre 18. Le but du délégué de Ste-Marie était d'obtenir les mots qui obligent les compagnies de chemins de fer et autres corporations à tenir des livres qui devront être ouverts au public. L'amendement ne s'applique pas aux banques.

L'ordonnance est adoptée, définitivement, par un vote de 91 contre 3.

L'ordonnance 412, relative au revenu et à la taxation, est considérée à nouveau.

M. Cunningham propose que l'article 9 soit modifié de manière à fixer la taxe de l'Etat à 6 *mills* par an et l'ordonnance de la dette de l'Etat est adoptée, et à 5 mills si le peuple ne l'accepte pas. L'amendement est adopté par un vote de 66 contre 17.

—M. Belton offre de mettre l'article 7 de manière à faire à la Législature un devoir d'obliger les contribuables à payer un profit des écoles publiques de l'Etat, le *poll tax*, qui ne devra pas être au-dessous d'une piastre et au-dessus d'une piastre et demie. L'amendement est adopté.

Une demande de vote distinct sur l'article 6, qui indique les propriétés à exempter de la taxe, prévaut. L'article n'ayant reçu que 58 votes, le président déclare qu'il n'est pas adopté.

—Un vote distinct sur l'article 12, qui déclare que la taxe qui pourra être prélevée à l'effet de maintenir les levées, ne devra pas être de plus d'un mill, donne le résultat suivant: 70 dans l'affirmative et 34 dans la négative. L'article est adopté.

—Sur la motion de M. Jastremski l'assemblée revient sur le vote par lequel l'article 6 a été rejeté.

L'amendement de M. Blanchard—celui qui exempte de la taxe les bateaux à vapeur—est effacé.

L'ordonnance est adoptée, définitivement, par un vote de 92 contre 23.

L'ordre spécial du jour appelle l'ordonnance relative aux franchises électorales.

L'ordonnance est lue une troisième fois et adoptée, définitivement, par un vote de 94 contre 8.

M. Herron, au nom du comité du *Schedule*, présente un rapport. L'assemblée ordonne l'impression.

L'ordonnance du *Bill of rights*—droits—est lue une troisième fois, et adoptée définitivement à l'unanimité des voix—96.

L'ordonnance du comité des manufactures est appelée.

Un amendement (de M. Thompson) qui fait dater l'exemption de dix ans de l'adoption de la présente constitution, au lieu du commencement des opérations des manufactures est accepté.

M. Vance propose que les scieries soient à ajouter que les fabriques mentionnées dans l'ordonnance, jouissent de l'exemption dix ans. La motion est rejetée.

L'ordonnance est lue une troisième fois, et n'ayant pas obtenu la majorité requise—soixante-huit—est déclarée rejetée. Le vote est de 63 contre 21.

M. Chisapelis demande à l'assemblée de revenir sur ce vote.

M. Knobloch, après s'être prononcé énergiquement contre l'exemption des manufactures—exemption qui, dit-il, aurait au préjudice des propriétés foncières—propose le rejet de la demande. Sa motion est repoussée par un vote de 54 contre 41.

M. McGloin répond au désir de Lafourche que la taxe des fabriques ne s'élève point dans l'Etat et à la Nouvelle-Orléans, à six mills piastres par an. Le gouvernement lui est fourni par l'administrateur des finances de la ville.

La motion de revenir sur le vote précédent par un vote de 67 contre 27.

M. McConnell dit qu'il est temps de délivrer les agriculteurs de la Louisiane de l'impôt qu'ils paient aux fabriques de Nord.

Une modification (de M. Lyons) qui efface les mots "les articles en métal et en bois," est adoptée.

Un amendement (de M. Vance) demande que pour être exemptée une manufacture devra avoir au moins cinq ouvriers accepté.

L'ordonnance modifiée est adoptée, définitivement, par un vote de 77 contre 20.

L'ordonnance qui a trait à Part médical en Louisiane — *State Medicine* — est lue, définitivement, par un vote de 94 contre 14.

M. Dumas présente un mémoire de divers cents citoyens qui s'opposent à l'établissement d'une Université distincte pour les personnes de couleur.

M. Pinchback demande l'impression du document et des signataires.

M. Lyons lui fait observer que l'impression des noms serait trop coûteuse.

M. Pinchback dit que ce sont les signatures qu'il veut mettre sous les yeux du public.

La Convention dépose le mémorandum, sujet à l'appel.

Condonnance [de M. Forman] qui déclare qu'une taxe spéciale ne devra pas être prélevée dans un but d'amélioration locale, si le montant n'en est point égalé par la valeur qu'elle donne à la propriété imposée—est lue une troisième fois; elle n'obtient pas la majorité requise. Le président déclare qu'elle est rejetée.

—Une résolution de M. Carey, demandant au gouverneur de remplacer le président du bureau de santé, est déposée provisoirement sur le bureau.

Sur la motion de M. McGloin, l'ordonnance qui a trait au gouvernement de la ville, est mise à l'ordre du jour de demain—aujourd'hui—aussitôt après la lecture du compte-rendu de la séance.

—L'ordonnance qui déclare qu'aucun prêche ne devra être intenté à l'Etat, directement ou indirectement, par les administrateurs ou fonctionnaires, à l'aide d'un mandamus ou autrement, pour rançonner le prélèvement ou la perception d'une taxe destinée au paiement d'une réclamation ou d'une dette quelconque, que cette réclamation soit ou non reconnue—est lue une troisième fois; elle n'obtient pas la majorité voulue. Le président déclare qu'elle est rejetée.

M. McGloin annonce qu'il demandera à l'assemblée de revenir sur ce vote.

Les articles additionnels suivants:

Article — Aucune hypothèque ou privilège ne pourra être ou demeurer valide contre un tiers, à moins qu'il n'ait été inscrit en conformité de la présente ordonnance, et dans l'espace de temps qui sera ou pourra être déterminé par la législature pour les différentes classes de créances dont le privilège ou l'hypothèque devra exister au profit de ladite.

Article — Les privilèges reposant sur des considérations d'ordre public ou d'humanité, et dans les cas que la Législature pourra indiquer, après l'adoption de la présente Constitution.

Présentés par le comité judiciaire, seront lus une troisième fois et adoptés, définitivement, par un vote de 91 contre 1.

—La considération de l'ordonnance (de M. Wells) qui prohibe les mariages entre les personnes blanches et les personnes de couleur, est fixée à lundi prochain.

L'ordonnance (de M. Stevenson) qui défend aux fermiers du pénitencier de louer les condamnés sur les habitations, est lue une troisième fois; elle n'obtient pas la majorité requise. Le président déclare qu'elle est rejetée.

M. Pochè annonce qu'il demandera à l'assemblée de revenir sur ce vote.

A trois heures et demie, la Convention suspend la séance jusqu'à sept heures et demie.

SEANCE DU SOIR.

La ponctualité des délégués permet la reprise de la séance à l'heure convenue, sept heures et demie.

L'ordonnance 453 traitant de la mise en accusation des fonctionnaires publics et de leur révocation, subit une première lecture; plusieurs amendements lui sont apportés et l'assemblée renvoie son adoption finale au lendemain.

Ordonnance 424 relative à une Université d'Etat.

ART. 1er.—L'Université de la Louisiane, telle qu'elle est actuellement établie et située à la Nouvelle-Orléans, est reconnue en son titre de corporation, savoir: le *Droit*, la *Médecine* et l'Académie, qui restent gouvernés et constitués par des dispositions spéciales.

2 L'Assemblée générale, de temps à autre, pourvoira aux dépenses et au maintien de la dite Université de l'Etat de la Louisiane et de tous ses départements, comme le nécessitera le bien-être du peuple de l'Etat, pourvu que les dépenses ne n'élèvent pas à au-delà de $10,000.

L'Université de l'Etat de la Louisiane et le Collège d'agricole et industriel, actuellement établis et situés en la ville de Baton Rouge, sont reconnus et tous les revenus provenant de la vente des terres cédées par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane, pour la fondation d'un séminaire d'éducation et d'un collège agricole et industriel, seront affectés exclusivement au maintien et à l'avancement de la dite Université et de la dite Collège. L'Assemblée Générale, de temps à autre, pourra lui affecter additionnelles en faveur des deux Institutions, ainsi que l'exigera le bien être du peuple de l'Etat, pourvu que ces allocations n'excèdent pas la somme de $10,000 annuellement.

Art. 3.—L'Assemblée Générale établira aussi en la ville de la Nouvelle-Orléans une Université pour l'éducation des gens de couleur; pourvoira à sa complète direction et, versera dans le fonds annuelle de cinq mille piastres, ni plus de dix mille pour son entretien.

Les administrateurs, élus dans les vingt-un cas en plus, devront éligibles à tous les emplois de conseiller ou de direction des écoles en vertu des lois qui régissent les écoles de cet Etat.

L'ordonnance subit sa lecture finale.

La question de la Dette de la ville est mise à l'ordre du jour du lendemain, immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le président exhorte les délégués des compagnes à ne pas quitter la ville mercredi matin, de façon à terminer les travaux de la Convention avant l'ajournement de dix.

M. Vance fait part de son intention bien arrêtée de partir de la ville mercredi soir; mais l'impression générale est qu'avant trois heures de l'après-midi, l'assemblée aura posé la dernière pierre à son édifice.

Quelques choses de sa.....Les choléines.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet. — Température stationnaire ou un peu plus élevée, ciel nuageux, temps partiellement couvert et pluies près des côtes.

Température du 22 juillet 1879.

Thermomètre de C. Dumaine, Opticien,	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin	76	24
Midi	87	30
3 P. M.	89	31
6 P. M.	84	28

Bulletin météorologique.

Mardi, 22 juillet, 3 h. 43 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo.	86	Louisville, Ky.	92
Atlanta	84	Memphis, Tenn.	91
Chattanooga, Tenn.	102	Mobile, Ala.	93
Cairo, Ill.	93	Nashville, Tenn.	93
Chattanooga, Tenn	89	Huntville, Tenn.	93
Cincinnati, O.	78	New Orleans, La.	86
Decatur, Ill.	97	Omaha, Neb.	96
Dubuque, Iowa	90	Pittsburgh, Pa.	85
Galveston, Texas	88	Savannah, Géo.	93
Grenada, Miss.	94	Shreveport, La.	96
Keokuk, Iowa	94	St Louis, Mo.	93
Key West, Fla.	88	St Paul, Minn.	91
La Crosse, Wis.	84	Vicksburg, Miss.	91
Leavenworth, Kan.	93	Yankton, D. T.	90

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.07	Nashville, Tenn	0.10
Cairo, Ill.	15.05	New Orleans	11.02
Chattanooga, Tenn.	7.03	Omaha, Neb.	12.04
Davenport, I.	7.00	Pittsburgh, Pa.	0.07
Keokuk, Iowa	7.07	Shreveport, La.	2.03
La Crosse, Wis.	12.01	St Louis, Mo.	16.10
Leavenworth, K	12.01	St Paul, Minn.	6.03
Louisville, Ky.	4.03	Vicksburg, Miss	16.10
Memphis, Tenn.	11.05	Yankton, D. T.	9.00

Au-dessous de zéro au commencement de 1874.

GEORGE H. ROHR,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, mentionnés et dûment inscrits en bonne forme.

MARIAGES.—Urbain Keen à Mlle Louise Rellet, Frédérick Flashy à Mlle Lena Millmeden, Pierre Quesnerge à Mlle Clothilde Lambapalle, Armand Daumeville à Mlle Lena Bauchet, Charles Schanaider à Mlle Catherine Lüdstenhoffe, Adolph Rosenmeyer à Mlle Magdalena Bieser.

NAISSANCES.—Mme James Stewart, un garçon, Mme James Cutzer, Jr., un garçon,
Henry Matzik, une fille,
Mme Jacques Lowe, un garçon,
Dr Gustavus Kohn, une fille,
Arthur Esteves, une fille,
Edouard Bloch, un fils,
John E. Rock, une fille,
Charles L. Frantz, une fille,
Mme Charles Louis, un garçon,
J. F. Simpson, une fille.

DÉCÈS.—Adolph Mastik, 30 ans,
Jacob Miller, 49 ans,
Marie N. Boquin, 5 mois,
Hyppolite Kavenay, 17 mois,
Sylvie Etienne, s., 72 ans,
Gertrude Parker, c., 3 mois,
Mme Celina A. Lafferandrie, 39 ans,
Martel Burke, c., 18 ans,
Mme Charlotte Pellach, 81 ans,
Thomas S. Whaley, 1 ans,
Edward Williams, c., 11 mois,
Angeline Chenillaye, c., 9 mois,
Dominique Gallarbize, 1 an.

La Convention. — On parlait beaucoup hier, pendant la séance, du prochain ajournement de cette assemblée, qui a fait beaucoup de travaux depuis quelques jours *et* surtout donné beaucoup de journaux. Il est probable qu'elle s'ajournera *sine die* aujourd'hui même.

Galveston a des autorités obligeantes.—Les autorités de Galveston s'obstinaient à combattre la fièvre jaune, quand même elle n'existe pas. Le Dr Sam'l Choppin a écrit au Bureau de Santé de Galveston, qu'il n'y avait pas un cas de fièvre jaune à la Nlle-Orléans, et qu'on avait établi une quarantaine rigoureuse contre Memphis; le gouv. Nicholls, de la Louisiane, a adressé au gouv. O. M. R. Roberts, du Texas, une déclaration du Dr Choppin attestant que jamais à aucune époque la condition sanitaire de la Nlle-Orléans n'avait été meilleure. Rien n'y fait; rien ne peut ébranler l'obstination des autorités de Galveston qui, à tout prix, veulent persuader votre ville des dangers qui se la menacent pas. Notre Bureau de Santé du reste, n'a pas à s'en plaindre. Il trouve à Galveston un autre Bureau de Santé qui fait son pendant et même qui le dépasse. L'un vaut l'autre.

Projet d'ordonnance sur les rapides.—L'Association sanitaire a discuté la question de savoir si la municipalité ne ferait pas bien de passer une ordonnance pour forcer les habitants à fermer les rigoles. L'Association a pris des informations à ce sujet et elle a reçu du secrétaire du Bureau de santé de Baltimore une lettre où il est dit qu'il n'y a pas dans cette ville d'ordonnance forçant les citoyens à tenir en bon état de propreté les parties de rues qui sont devant leurs maisons, les dommages de ménage vaillant à eux qu'un sable commun. Mais il y a une ordonnance pour l'entretien des rigoles, et une copie de cette ordonnance a été envoyée à l'Association sanitaire. En conséquence, il était d'attendre à ce qu'elle invite la municipalité à en passer une semblable. Or donc, citoyens et vous femmes de même, balayez des pelles et des balais; vous en aurez bientôt besoin.

Le Beffroi.—La destruction du marché de Jefferson, il y a environ quatre mois, fut aussi la destruction du beffroi qui était attaché au dit marché. L'administration de la ville ne tarde pas à faire construire un beffroi nouveau sur la place Lawrence, contigu au marché, et cet établissement a été mis en état, ce matin, par les soins de l'Association charitable des pompiers du 3ième District. La cérémonie du transfert n'est faite avec beaucoup d'éclat et le clocher, à son baptême, a reçu le nom de Chevalley, nom de notre administrateur du commerce, en l'honneur duquel on doit la construction rapide du beffroi.

Vol à McComb.—Un paquet enregistré contenant $150, avait été volé dans la nuit du 10 au dépôt de McComb City, sans que pendant plusieurs jours, on dépôt de toute recherche, on fît arriver à aucune découverte sur la manière dont le vol avait été accompli.

Cependant M. Wm. P. McKinley, employé, avait remarqué qu'un chauffeur, employé sur la route, était en possession de quelques petites articles qu'il n'avait pas se procurer honnêtement, et apprenant que cet employé, du nom de Gaba, devait partir pour la ville, il transmit, par la voie télégraphe, son message à M. F. Daniel, et lui demanda de faire arrêter Gaba. En conséquence, le dernier fut mis en surveillance amicale après son arrivée à la Nouvelle-Orléans. Mais Gaba eut eu sa main, et prévoyant les soins que la police pourrait avoir pour lui, il s'est empêché de numéro à la désertion mais non complètement. La police, pour en finir, l'a arrêté à tout hasard et Gaba, en voyant qu'il a été dénoncé qu'on nommait Jack Ragan était le voleur, et qu'avec Pargent il avait acheté une montre, une chaîne, une bague un pistolet et un violon à de certains endroits indiqués.

Les policiers y ont en effet trouvé un des billets, de $10, No. 265,189, et comme cela pouvait que Jack était en effet, coupable, ils ont poursuivi le percepteur de McComb City qui est fait arrêter Jack, et l'ont fait mettre en prison. Gaba, comme suspect, a été mis aussi en état d'accusation.

Troubles de ménage. — Hier, vers minuit, Mme Frances Huckenberg, ayant l'esprit troublé par des difficultés et chagrins domestiques, a essayé de connecter un suicide en se jetant dans le fleuve. La tentative a été faite par elle devant la rue Velance, sixième district. Heureusement l'officier Bourdett a pu voir la femme au moment où elle s'élançait, et il a réussi à la retirer de l'eau quand elle reparaissait à la surface pour la seconde fois. Elle était mouillée mais non noyée, et il l'a emmenée au corps de garde du septième precinct où une accusation de tentative de suicide a été faite contre elle.

Affaire de cigarette.—Hier soir, le capitaine Bat. Galvin et l'officier D. C. Hennessey ayant aperçu une grande bagarre dans une maison de la rue Bourgogne No 11, occupée par Mme Manning, comme soient les chambres garnies, sont entrés dans cette maison et ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher le progrès des flammes jusqu'à l'arrivée des Pabodeau qui ont pu bientôt se rendre maître de l'incendie. La perte s'élève dans pas une cinquantaine de piastres. Mme Manning a dit que le feu avait été causé par une cigarette jetée par quelqu'un sur le plancher.

Retours des ingénieurs.—Les membres, composant le Bureau des ingénieurs, sont revenus lundi soir de leur inspection annuelle des levées au-dessus de la Nlle-Orléans, et ils paraissent immédiatement pour faire une inspection des levées au-dessous de la ville jusqu'aux forts. Le major Harrod dit que le Bureau n'a pas trouvé autant de travail à faire au-dessus de la Nlle-Orléans que dans les années antérieures, les rives du fleuve étant dans une assez bonne condition. Mais le mal peut se faire encore par des choulis; toutefois, il paraît devoir se réduire à peu de chose.

Une nouvelle école.—Un comité du Bureau d'école, composé de MM. Bartley, Swarbrick, O'Brien et Seaman, s'est rendu après du Conseil de ville pour confirmer sur l'érection d'une nouvelle école dans le Troisième District avec fonds du fonds McDonough. La construction a été décidée, mais le temps n'a pas été déterminé. Messieurs du Conseil ont exprimé l'espoir qu'ils seraient bientôt à même de commencer le travail.

Conseil municipal.—Les Administrateurs de la ville ont tenu, hier, séance sous la présidence du maire.

Plusieurs allocations ont été faites pour défrayer les dépenses du mois de juin du Padministration; entr'autres, une de $2,660 18 en faveur de E. P. Doherty pour certains travaux exécutés sur la batture.

M. Marks a fait un rapport résumant les demandes de réductions d'assessments de MM. Moses Greenwood, Bernard Canall et Jos L. Herwig, et accueillant favorablement celles de MM. Jas. Reagan, W. Joyce, J. T. Scott, A. Lamarque et autres.

Une communiqué de M. W. C. Black, receveur de la Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans, a été référé au comité général.

Une pétition de M. Eugène May, président de l'Association charitable des pompiers du sixième district, demande un nouvel alignement du courant avec la ville, a été référée au même comité.

Avant de s'ajourner, le Conseil a accordé un congé de dix jours, à un de ses membres, M. Houston.

Ventes inscrites aux bureaux de l'auctioneur des obligations:

Emile Pomes au Merchants' Mutual Insurance Co., un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Bourgogne, Ursulines, Dauphine et Bienville.....$600

Charles L. Schopp à Jean M. Gois, un lot et bâtisses dessus, compris entre les rues Dupré, Gayoso, Bullerge et Terpsichore.....$1,000

Elie Baldwin Soulié à Bruno Tuzac, trois terrains avec bâtisses, compris entre les rues Ste-Marie, Camp, Chestnut et St. Andrew.....$1,000

Veuve Jacob H. Lamplelgt, et als. à Verve Robert, Mayghe, deux terrains avec bâtisses dessus, situés entre les rues Roman, Lovely, Esmonde et Berlin.....$2,750

Mme Josep. Michaud à Ferdinand J. Michaud, un lot avec bâtisses, compris entre les rues Berlin, Prytania et Perrier et Terrasse.....$6,000

Mlle Virginie et Louise Dufresne à Mme Veuve Charles A. Crampton, 1° un terrain avec bâtisses, compris entre les rues St-Claude, Rampart et St-Philippe; 2° un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Casanna, Chalmette, Gravier et Magnolia.....$1,800

Mme Mary Ann (d. Jarrard) à Mme Rosanna Wolf, un terrain avec appartenances, compris entre les rues Dorgenois, Canal, Miro et Tonti.....$675

Veuve Kelly à Mary A. Tiddy, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Milan, Dauphine, Pauphine et Perrier.....$950

Mme D. Landry à Wm Terrell, deux terrains avec bâtisses, compris entre les rues Sinclair, Du Mail, Jarvey et Laurel.....$500

Pierre Roc à Ward Strother, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Dauphine, Bienville, Bourgogne et Pauline.....$900

Mme Mary Ann (d'